

Visa Touristique ? Passeport ? Quels papiers pour mon voyage au Pérou ?

Dernière mise à jour le 15/12/2022

Bonne nouvelle pour nos voyageurs canadiens, belges, suisses et français, vous n'avez pas besoin de visa pour passer la frontière péruvienne ! Veillez tout de même à avoir un passeport valable 6 mois à partir de votre arrivée au Pérou (même si vous ne restez que 2 semaines) et à prouver que vous avez un billet (vol ou bus) de sortie de territoire.

Vous vous lancez dans la préparation de votre voyage au Pérou et avez besoin de précisions sur le type de visa nécessaire au Pérou ainsi que sur la validité de votre passeport pour y séjourner ?

Vous êtes au bon endroit ! Trouvez dans cet article les infos pour tout savoir sur les formalités administratives pour partir au Pérou et voyager sereinement !

Ai-je besoin d'un visa pour partir au Pérou ?

La nécessité d'avoir un visa dépend de la durée du séjour et de votre nationalité !

Séjour de moins de 90 jours

Bonne nouvelle ! En tant que ressortissants européens (espace Schengen) ou canadiens, vous n'avez pas besoin de faire une demande de visa spéciale pour un séjour touristique au Pérou inférieur à 90 jours. Le visa de tourisme vous sera délivré automatiquement à la frontière péruvienne avec un tampon daté vous indiquant le nombre de jours autorisés. Ce nombre peut varier en fonction de l'officier (30-60-90 jours) mais il vous suffira de lui préciser le nombre de jours dont vous avez besoin pour votre séjour.

Important !! Assurez-vous de bien recevoir ce cachet sur votre passeport de la part des autorités lors de votre entrée au Pérou ! Si vous ne l'avez pas lors de votre sortie du territoire, vous serez considéré en situation irrégulière. Les formalités sont longues et onéreuses.

La durée maximale autorisée de présence sur le territoire est de 90 jours répartis sur 180 jours et de 183 jours répartis sur une année, non prolongeables.

Bon à savoir :

Lors de votre entrée au Pérou, on pourra vous demander de présenter une preuve de votre retour ou de sortie du territoire respectant le délai indiqué par le tampon sur votre passeport (billet d'avion retour ou ticket de bus vers un pays voisin par exemple).

Séjour de plus de 90 jours

Si vous avez prévu de rester au Pérou plus de 90 jours, les démarches sont un peu plus compliquées. Il faudra remplir un formulaire de demande de visa long séjour auprès de l'ambassade du Pérou en France.

Quelles sanctions en cas de non-respect des règles ?

En théorie, pas de quoi s'alarmer ! Si vous dépassez le nombre de jours autorisés sur le territoire, une amende de 1.50 USD par jour non autorisés vous sera facturée par l'émigration au moment de votre sortie du territoire, par voie aérienne ou terrestre.

Prolonger mon visa une fois au Pérou ?

Lorsque votre visa touristique de 90 jours arrive à son terme, il est possible de le renouveler sur place à une seule reprise tant que vous ne dépassez pas les 180 jours sur le territoire.

Mon passeport pour aller au Pérou

Date de validité

Pour obtenir le visa touristique à l'entrée, vous devez avoir un passeport en cours de validité. Les autorités péruviennes exigent en plus que votre passeport soit valide au moins 6 mois après votre arrivée au Pérou.

Pages vierges

Avant le départ, on vous recommande (surtout à nos amis canadiens) de vous assurer que votre passeport comporte deux pages vierges juxtaposées qui seront réservées aux visas.

Que faire en cas de perte ou de vol de mon passeport au Pérou ?

Si vous perdez votre passeport pendant votre voyage au Pérou, il faudra vous rapprocher de l'ambassade de France au Pérou qui vous délivrera un document vous permettant de voyager. Il peut s'agir soit d'un passeport d'urgence, soit d'un laissez-passer.

En cas de vol, vous devez faire une déclaration de vol dans un commissariat de police au Pérou. Ensuite, la démarche est la même : rendez-vous à l'ambassade de votre pays au Pérou et demander un passeport d'urgence ou un laissez-passer.

Important !! Dans tous les cas, il est important de faire figurer sur votre nouveau document le tampon de votre entrée au Pérou. Le transfert du cachet se demande auprès de la Superintendencia Nacional de Migraciones, sur présentation de la déclaration de perte ou de vol émise par les autorités locales.

Bon à savoir :

Avant leur voyage au Pérou, les Belges peuvent s'enregistrer sur "Sécurité des Belges à l'étranger" ou les Français sur "Ariane". En cas de perte ou vol de passeport, la procédure sera beaucoup plus rapide, le consulat pouvant retrouver la preuve de votre identité et de votre présence au Pérou dans sa base de données. Par précaution, ayez une photo de votre passeport sur votre portable ou photocopie dans votre valise, ça peut toujours servir.